

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 313

présenté par

M. Gagnaire, M. Véran, Mme Santais, Mme Huillier, Mme Laclais, Mme Crozon, M. Binet et
Mme Buis

ARTICLE 6

À la quatrième ligne de la première colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Auvergne et Rhône-Alpes »

les mots :

« Rhône-Alpes et Auvergne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sans préjugé de ce que pourrait être la communication de ce nouvel ensemble régional, il convient de veiller aux, monogrammes, acronymes, sigles, logos... qui pourront être construits à partir de ce nom.

Ainsi, « R2A » apparaît comme plus pertinent que « ARA ».

Il va de soi que cette inversion ne signifie pas une forme de domination d'une région sur l'autre alors que la fusion est d'ores et déjà vécue comme une alliance positive entre ces territoires.